

RÉPONSE – R 305 A – 24.03

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 305 – 23.12

déposée par Mmes Anne COMPAGNON KAUFMANN, Mélina BUNTSCHU, Clarisse DI ROSA, Marie-Rose MILANO et Thérèse OSMAN WATA, MM. Gilles-Olivier BRON, Cédric BRINER, Thibaut JOTTERAND, David JUNGO RODRIGUEZ et Johan MARTENS, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

HALTE FERROVIAIRE DE CHÂTELAINE : VERNIER N'ATTENDRA PAS 2038 !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La résolution R 305 – 23.12, votée par votre Conseil le 19 décembre 2023, déclarait souhaiter la réalisation, provisoire ou définitive, de la halte ferroviaire de Châtelaine avant 2030 et demander au Conseil administratif de transmettre cette requête à qui de droit.

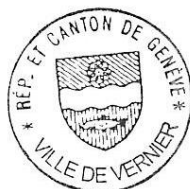
Nous vous remettons la réponse reçue de M. Pierre MAUDET, Conseiller d'État en charge du Département de la santé et des mobilités, à qui nous avons adressé votre résolution, avec copie aux CFF et à l'Office fédéral des transports.

La résolution R 305 – 23.12 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 26 février 2024

Annexe mentionnée





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la santé et des mobilités
Le Conseiller d'Etat

DSM
Case postale 3918
1211 Genève 3

Ville de Vernier
Monsieur Mathias Buschbeck
Maire
Case postale 520
1214 Vernier

N/réf. : 600084-2024
V/réf. : MBUS/IMOR/iagu/Th 33576

Genève, le 19 janvier 2024

Concerne : R 305 – 23.12 Halte ferroviaire de Châtelaine

Monsieur le Maire,

Je fais suite à la résolution R305 du 19 décembre 2023 que vous avez adressée au Conseil d'Etat et dans laquelle le Conseil Municipal de Vernier demande la réalisation anticipée de la halte de Vernier-Châtelaine, y compris sous la forme d'un aménagement provisoire.

Je vous confirme la volonté du Conseil d'Etat d'implanter cette halte au cœur du quartier de Châtelaine, halte dont le canton a programmé le financement via une inscription au plan décennal des investissements, même si elle n'était pas inscrite par la Confédération dans les étapes d'aménagement du programme de développement stratégique (PRODES) ferroviaire. Dans ce contexte, je regrette cependant de ne pouvoir répondre favorablement aux attentes portées dans cette résolution.

En effet, la réalisation de la halte ferroviaire de Vernier-Châtelaine, actuellement chiffrée à environ 60 millions de francs, nécessite au préalable la mise en service de la gare souterraine de Genève Cornavin ainsi que la reconstruction du pont de l'Écu. Les aménagements de la gare souterraine de Genève Cornavin côté Genève Aéroport sont un facteur déterminant pour l'implantation et la réalisation de la halte de Châtelaine, et il est malheureusement impossible de décorrélérer ces objets.

Comme le souligne le Conseil municipal, le projet imaginé dans les années 2000 a fait l'objet de nombreux reports, mais également de plusieurs concepts d'aménagement. Le positionnement de la halte, située en sortie ouest de la gare souterraine de Genève Cornavin, la rend très dépendante des décisions prises ces dernières années sur le développement du nœud ferroviaire genevois.

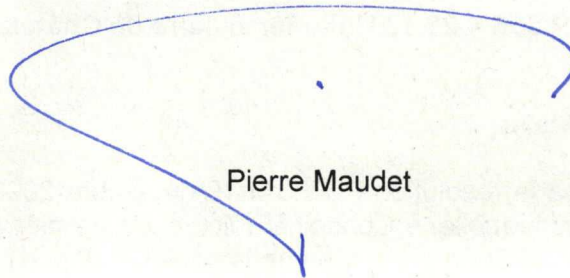
Une réalisation anticipée de la halte, y compris sous forme provisoire en attendant la réalisation de la gare Cornavin, entrerait de fait en conflit avec la planification déjà complexe du réseau ferroviaire genevois et générerait un investissement supplémentaire pour notre canton de près de 85 millions de francs qui ne serait utile que temporairement. Ce coût supplémentaire, chiffré par la Confédération en 2016, correspond à l'aménagement d'une quatrième voie entre l'avenue d'Aire et l'autoroute A1 nécessaire pour l'arrêt des trains sans péjorer la circulation du trafic grandes lignes et international. Cet aménagement ne sera en revanche pas nécessaire une fois l'extension de la gare souterraine réalisée grâce aux

caractéristiques retenues (incluant un tunnel à double sens entre Cornavin et le pont de l'Ecu).

Enfin, même financé par le canton, un tel projet nécessiterait une autorisation de la Confédération, autorisation inenvisageable au regard de la priorité donnée au projet Cornavin et à l'impossibilité légale de mener deux procédures sur un même périmètre.

Pour autant, plusieurs avancées majeures sont attendues sur ce projet dans le courant de l'année 2024. Des études préliminaires complémentaires seront réalisées dans le but d'obtenir l'autorisation de mener le chantier dans la continuité de la gare Cornavin (autorisation devant être intégrée à l'actualisation PRODES prévue en 2026). Après obtention de l'accord de la Confédération, un projet de loi de financement sera déposé auprès du Grand Conseil, afin de garantir la poursuite des études et la réalisation du projet.

En espérant avoir pu vous exposer au mieux le contexte complexe dans lequel s'inscrit la future halte de Vernier-Châtelaine, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Maudet